

**Tribune de la Confédération Française des Retraités pour « Le Monde »**  
**Mercredi 13 juin 2018**

Le président de la République a voulu donner du pouvoir d'achat aux actifs et pour cela en a pris aux retraités. Ceci s'est fait de manière explicite au travers de l'augmentation de 1,7 point de la CSG.

Cette hausse a été compensée et au-delà pour les actifs. Elle s'applique brutalement aux retraités. Par deux fois la Confédération Française des Retraités s'est adressée au Président de la République pour lui faire part de ses positions concernant l'augmentation de la CSG.

Par deux fois il nous a renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics. Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle adressait des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement.

C'est pourquoi, si nous ne contestons pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandons que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire. Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires.

Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé.

Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci » de la part de M. Macron lors d'une intervention télévisée. Ce « merci » a choqué les retraités. Il n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes leurs demandes, comme un refus de toute discussion.

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités.

Ce serait une erreur de penser qu'ils accepteraient un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200 € mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence. Ce n'est que lorsque le revenu fiscal d'un ménage est inférieur à 14 404 euros par an que la hausse de la CSG ne lui est pas applicable.

Il faut cesser de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen, toutes catégories confondues, est inférieur à 1400 €, sont en partie gelées. Les retraites complémentaires le sont depuis 2015 et jusqu'en 2019. En ce qui concerne les retraites de base la date de leur ajustement par rapport à l'inflation est reculée de trimestre en trimestre et la prochaine échéance a été repoussée au 1er janvier 2019 ce qui fait que 2018 sera une année blanche. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

C'est une érosion continue de leur pouvoir d'achat que vivent les retraités qui savent qu'il n'y aura pas pour eux de retour à meilleure fortune.

Il est désormais urgent de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs  
Président  
Confédération française des Retraités